

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 05 DECEMBRE 2008**

**Présidence : M. Henri van Kuijk**

La séance est ouverte à 18h00, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, MM. les Municipaux, les membres du Conseil, le public ainsi que la presse.

L'appel fait constater la présence de 41 Conseillères et Conseillers, Président compris.

**Se sont excusés :**

Mmes Olivia Hochuli, Marie-Claude Liechti, Danielle Masson, Jacqueline Neuhaus, Michèle Petetin et Anne Schiltknecht-Morier.

MM. Patrick Bays, Eric Berthoud, Bêat Binder, Martin Bornand, Conrad Briguet, Jacques Estoppey, Carlos Herrero, Martin Metzler, Patrick Neuhaus, Marcelin Renaud, Jacques Reymond et Claude Schwab.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance extraordinaire du 26 janvier 2009 : **le lundi 12 janvier 2009.**

**Ordre du jour :**

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

Point 8. Motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé

**L'ordre du jour proposé est le suivant :**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications du bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. **Préavis no 21/2008** concernant le budget 2009 de la CIEHL
5. **Préavis no 26/2008** concernant le budget 2009 du Fonds Culturel Riviera
6. **Préavis no 24/2008** relatif au budget 2009
7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
8. Propositions individuelles et divers.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Au vote, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### 2. Communications du bureau du Conseil

#### **-Représentations**

Votre 2<sup>ème</sup> Vice-président vous a représenté :

- A l'ensevelissement de Monsieur Jacques-Henri Beausire.

#### **Courriers**

- Démission de M. Philippe Dupraz, huissier du Conseil communal.

**M. le Président** remercie au nom du Conseil M. Philippe Dupraz, pour avoir œuvré pendant plus de six ans en qualité d'huissier.

#### **Informations**

**M. le Président** a été informé par la Municipalité, que début janvier un nouveau préavis concernant le pont de Fenil sera déposé. Ce préavis contiendra l'information qui manquait et qui avait eu pour conséquence l'amendement proposé par la Cofin voté lors de la dernière séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008. Ce préavis nous sera communiqué en date du 15 janvier 2009.

Vous recevrez une convocation officielle pour cette séance supplémentaire, arrêtée au lundi 26 janvier 2009.

### 3. Communications de la Municipalité

#### **M. Gérald Gygli, Municipal**

#### **Inondations à la salle de gymnastique du collège du Clos-Béguin étape IV**

Dans sa séance du 2 juillet 2007, le Conseil communal a adopté le préavis d'urgence no 16/2007 concernant le remplacement du sol de la salle de gymnastique du complexe scolaire de Clos-Béguin IV, d'un montant de CHF 220'000.— lié à une inondation. Le coût des travaux s'est élevé à CHF 188'094.60 couvrant ainsi la reconstruction du sol de la salle de gym. Les travaux imprévisibles de sécurisation non prévus dans le préavis, dont la création d'un puits à l'arrière du bâtiment tels que communiqués lors du Conseil communal du 7 décembre 2007 se sont élevés à CHF 78'419.25.

Suite au refus de notre assurance responsabilité civile de verser une indemnité, l'autorité s'est heurtée à un non entré en matière de la part de l'ECA. Une séance avec ces deux institutions a confirmé que, selon leur règlement, aucun remboursement ne serait effectué.

La Municipalité à, alors mandaté son avocat conseil qui a finalement obtenu de l'assurance un versement de CHF 120'000.--. La commune aura dépensé CHF 146'513.85 pour ce préavis et n'a aucun dépassement à signaler.

#### **4. Préavis no 21/2008 concernant le budget 2009 de la CIEHL**

Rapporteur de la commission intercommunale de gestion : Mme Anne Morier

##### **Conclusions :**

C'est à l'unanimité que la commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2009 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**Au vote, le préavis Municipal no 21/2008 est accepté à l'unanimité.**

#### **5. Préavis no 26/2008 concernant le budget 2009 du Fonds Culturel Riviera**

**M. le Président** représente M. Jean Vallet, rapporteur, qui est absent.

##### **Conclusions :**

C'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera recommande aux membres du Conseil :

- d'approuver le budget 2009 du Fonds Culturel Riviera, tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**Au vote, le préavis Municipal no 26/2008 est accepté à l'unanimité.**

#### **6. Préavis no 24/2008 relatif au budget 2009**

En l'absence de M. Martin Metzler, rapporteur, c'est le Président de la commission des finances qui le représente : M. Alain Vionnet

##### **Conclusions :**

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances, recommande aux membres du Conseil communal d'adopter le projet de budget 2009, qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 24'695'300
Recettes	<u>CHF 24'031'750</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF 663'550</u>

Rapporteur de la commission Sécurité civile ORPC RIVIERA : M. Grégory Bovay

## Conclusions :

C'est à l'unanimité que la commission de contrôle régionale propose aux membres du Conseil communal, de prendre les résolutions suivantes :

- Vu l'article 16 de la convention de 1997
- Vu le projet de budget 2009 (daté du 26.08.2008)
- Vu le rapport de la commission de contrôle régionale chargée d'étudier cette affaire.
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- décide de prendre acte du budget 2009 de l'Organisation Régionale de Protection civile Riviera, et propose aux 10 communes partenaires d'approuver ce budget tel que présenté.

Le préavis 24/2008 sera traité de la manière suivante :

- A. remarques générales, page par page.**
- B. budget chapitre par chapitre + le tableau des annexes.**
- C. discussion générale sur le budget**

### A. La discussion est ouverte, sur les remarques générales :

**M. Pierre-Alain Poletti** se réfère à la page no 5, où on peut lire une augmentation de 3 points d'impôt. Une progression des recettes fiscales de l'ordre de 10 % a été prise en compte étant donné qu'il y a une légère augmentation du nombre des contribuables. Les chiffres qui suivent dans les tableaux indiquent que cette augmentation est supputée de 13 %.

Il lui semble que ce poste du budget avec ces 10 % est trop optimiste, car si on se réfère au budget précédent, il montre un résultat définitif inférieur aux prévisions.

**M. Alain Bovay, Municipal** informe que le budget tel qu'il avait été constitué concernant l'augmentation des rentrées des revenus sur les impôts, tient compte aussi d'un recul sur ces cinq dernières années. La situation au 31 octobre 2008 est au-delà des prévisions budgétaires.

La situation concernant l'impôt sur les personnes physiques a atteint un montant supérieure de CHF 643'128.20, par rapport à ce qui avait été budgété. Pour les personnes morales le montant est de CHF 333'844.35 supérieure aux prévisions budgétaires. Il a été tenu compte qu'il ne s'agisse pas d'une situation conjoncturelle due à cette année, mais également sur un recul des cinq dernières années.

Dans le cadre du Conseil communal il est souvent ressorti, que la Municipalité n'avait pas une vision de projection par rapport à ces impôts aléatoires. Etant donné qu'il a toujours été question de minimiser ces dits impôts mais sur ces cinq dernières années, il y a eu une constante qui est évidente par rapport au nombre d'habitants qui augmente.

**M. Pierre-Alain Poletti** indique que les impôts aléatoires ne figurent pas dans ce chapitre.

**M. Alain Bovay, Municipal** explique qu'il englobait l'entier des impôts (impôts sur le revenu et aléatoires) et que la réflexion de M. Pierre-Alain Poletti est justifiée.

En ce qui concerne les impôts sur le revenu, la condition actuelle par rapport à la situation budgétaire est à environ CHF 106'000.--, de plus.

La discussion sur les remarques générales est close.

### B. Budget chapitre par chapitre + le tableau des annexes

## 1. Administration Générale

p. 12 à 13

La discussion est ouverte :

**M. Patrick Brunschwig** se réfère à la page no 12 concernant le compte no 110.3520, libellé «Part à des charges intercommunales», poste Pléiades, exploitation des téléskis.

Est-ce qu'il s'agit d'une participation au déficit des exploitations des téléskis aux Pléiades ?

Cette question avait été posée au mois de juin et il avait été répondu : que les comptes n'étaient pas encore bouclés. A ce jour, peut-on avoir des informations à ce sujet ?

**M. Jean de Gautard, Syndic** : l'informe par la négative. Le déficit doit être aux environs de CHF 80'000.—cette année.

Comme le Conseil peut le constater, une participation par habitant de CHF 8.—pour la coopérative des Pléiades est inscrite. Toutes les communes payantes ont augmenté d'un tiers leur participation. St-Légier et Blonay qui étaient à CHF 6.—ont passé à CHF 8.--.

**Mme Marie-France Vouilloz-Burnier** se réfère à la page no 12 concernant le compte no 110.3520, libellé «Part à des charges intercommunales», poste crèche-garderie.

La part qui concerne la crèche-garderie est de CHF 243'000.--. Quelle participation la commune pense-t-elle donner à la fondation intercommunale pour l'accueil des enfants ?

**M. Jean de Gautard, Syndic** : Une fois que la fondation sera créée, il faudra venir suivant les décisions prises par le Conseil de fondation, avec un préavis devant le Conseil communal.

La Municipalité prévoyait nommer comme directeur de la fondation, la directrice actuelle de la crèche-garderie. Il n'a pas été prévu de créer un poste supplémentaire.

**M. Guy Marti** se réfère à la page no 13 concernant le compte no 110.3155, libellé «Entretien véhicule».

Est-ce qu'il faut plutôt lire indemnité véhicule ?

**M. Alain Bovay, Municipal** répond qu'il s'agit de l'entretien du véhicule Citroën qui se trouvait dans les comptes qui étaient relatifs au chapitre no 6, Police, compte no 610.31555. Raison pour laquelle il n'y avait rien les années précédentes dans le compte administration générale.

**M. Daniel Rubli** : s'interroge sur une remarque formulée par la commission des finances, qui indique au point 1. a) Personnel :

*«L'augmentation passe de CHF 3'760'000.— à CHF 3'994'200.--. Si nous ajoutons la participation nouvelle des collaborateurs à leur caisse accident-maladie, le montant va atteindre CHF 4'055'000.--. »*

Si les employés participent à leur caisse-maladie le montant devrait diminuer et non augmenter ?

**M. Eric Rochat** : Si cette remarque a été faite dans le rapport de la commission des finances, c'est que la rétrocession nouvelle du personnel n'y figure pas. Celle-ci devrait apparaître dans la colonne des revenus, vu que le personnel rembourse des prestations qui lui étaient auparavant offertes.

Pour des questions de comptabilités et de transparence, la commission des finances fait appel de ses vœux que, lorsqu'on déplace un poste dans un autre département, toutes les prestations concernant ce compte figurent en claire où elles ont été transférées. Comme l'a évoqué M. Guy Marti pour l'entretien véhicule.

La Cofin a passablement insisté sur cette transparence, car il est important de voir d'un coup d'œil la provenance de ces postes. C'est dans ce sens que cette demande a été faite. Etant donné que le personnel paye un montant, celui-ci doit être retenu sur les revenus et apparaître en plus sur les coûts. Du fait qu'il rembourse une somme qui a été payée par la commune.

On devrait avoir CHF 4'055'000.—d'un côté, et CHF 3'994'200.—de l'autre, qui correspondent à la contre partie. Ce qui représente une augmentation de 7,85 %. Il lui semble important à titre interne, qu'on puisse lire l'effort et l'application du nouveau règlement du personnel, tel qu'il a été voté en début de cette année.

**M. Yves Filippozzi** se réfère à la page no 12, compte no 110.3520, libellé «Part à des charges intercommunales», poste Montreux-Vevey-Tourisme et le poste patinoire de Puidoux.

Peut-on expliquer les prestations supplémentaires de Montreux-Vevey-Tourisme qui justifie 26 % d'augmentation, entre le budget 2008 et celui de 2009 ?

En ce qui concerne la patinoire de Puidoux. La Municipalité peut-elle informer quel est l'intérêt d'investir CHF 3.10 par habitant, pour soutenir un projet entièrement privé ? Où se trouve l'intérêt public sachant qu'il y a environ 6 patinoires à disposition dans un rayon de 25 km ?

**M. Jean de Gautard, Syndic** explique que la patinoire de Puidoux est un soutien qui a été donné par toutes les communes de la région pour une durée de 3 ans. Cette participation risque d'être nulle et non avenue car pour le moment il ne se passe rien. Il est plus que probable que ce montant ne soit jamais dû.

**M. Alain Bovay, Municipal** : Montreux-Vevey-Tourisme sollicite la commune de St-Légier ainsi que celles de la Riviera de lui verser CHF 72'733.--. Cette demande prend en compte l'évolution prévisible des besoins essentiellement en matière d'action, d'information et des tâches d'intérêt public pour les trois années à venir. Elle se base sur l'adaptation du coût de la vie, soit 8 % d'une prise en charge des nouvelles exigences en matière d'informatique, plus 2 % d'un soutien à la réalisation dynamique d'une nouvelle stratégie de vente d'identité.

Cette tactique de marque pour Montreux-Riviera de la Région Montreux-Vevey, représente une augmentation de 10 %. Augmentation plus précisément consacrée à l'administration générale de Montreux-Vevey-Tourisme pour leurs bureaux et leurs points d'informations (ce qu'ils appellent point «i»). Ils se doivent notamment d'être dotés d'équipement à l'usage d'une entreprise moderne, pour une clientèle de visiteurs dont les demandes de services sont toujours de plus en plus exigeantes.

Pour revenir à la question du rapport de la commission des finances, concernant les prestations sociales, ce point sera étudié avec la Fiduciaire. En effet, ces prestations ne peuvent pas créer un compte de revenus. Une solution sera trouvée pour y remédier. La Municipalité met à disposition de la commission de gestion, le détail du compte. Afin qu'elle puisse chaque année le pointer. Ladite commission est invitée à demander ce document. L'évolution de ce compte ira en diminuant, puisque chaque fois qu'un ancien collaborateur partira à la retraite ou quittera notre commune celui-ci diminuera.

**M. Eric Rochat** : La demande de la commission des finances est essentielle en cas de changement au sein de la comptabilité.

Ladite commission a passé passablement de temps à se repérer. Ainsi, il aurait suffi que le compte du chapitre no 6, Police, libellé «Traitements du personnel», lorsqu'il a été transféré dans le poste administration de l'indiquer sur la page de gauche, celle qui n'est pas concernée par le programme de comptabilité. Une simple annotation indiquant les différents changements qui permet de se repérer rapidement. La remarque est aussi valable pour le remboursement d'un certain nombre de prestations sociales. Comme il a été fait concernant le compte no 110.3520, libellé «Part à des charges intercommunales» (p.12). Il n'a pas été demandé de réinvestir dans les modifications du programme informatique.

La discussion est close.

**2. Finances** p. 14 à 15

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**3. Domaines & Bâtiments** p. 16 à 25

La discussion est ouverte :

**M. Guy Marti** se réfère à la page no 23, compte no 3156.03, libellé «Entretien piscine».

Dernièrement un préavis a été voté et des travaux ont été entrepris, concernant ce compte. Il aimerait savoir de quoi il s'agit ?

**M. Gérald Gygli, Municipal** : Le détail de ce poste figure à la page no 22, au point no 352.03.3156, qui indique entretien courants par CHF 47'000.-- (contrats d'entretien), ainsi que la consommation d'eau, la révision complète du filtre à sable et l'installation dosage chlore, qui fait porter ce compte à CHF 88'000.--.

Le gros poste est effectivement représenté par les contrats de services qui s'élèvent à CHF 47'000.--. Ce sont des charges annuelles imposées, sans tenir compte des travaux de réfection, mais uniquement pour l'utilisation.

**Mme Marie-France Vouilloz-Burnier** se réfère à la page no 23, compte no 4904.05, libellé «Loyer service des repas de midi & accueil du matin».

La Cofin avait une question se rapportant à ce poste qui est malheureusement restée sans réponse.

La question était la suivante : Est-ce qu'il s'agit d'un encaissement réel, est-ce qu'il s'agit de factures internes, détails ?

**M. Alain Bovay, Municipal** répond à Mme Marie-France Vouilloz-Burnier qu'il s'agit d'une facturation interne.

La discussion est close.

**4. Travaux** p. 26 à 29

La discussion est ouverte :

**M. Jean-Luc Burgy** se réfère à la page no 27, compte no 430.3143, libellé «Entretien éclairage public».

Il trouve que le montant qui figure sur ce poste est très important. Il en demande le détail.

**M. Dominique EPP, Municipal** : Une partie de la réponse se trouve dans les explications de l'annexe de la commission des finances. Il s'agit d'un report de charge qui était dans le poste Police, ainsi qu'une partie au bureau technique, qui a été repris sur ce compte.

La discussion est close.

**5. Instruction Publique & Cultes** p. 30 à 31

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**6. Police** p. 32 à 33

La discussion est ouverte.

**M. Daniel Rubli** se réfère à la page no 33, poste no 65, libellé «Défense contre l'incendie».

La commission des finances signale qu'il y a CHF 67'800.—de charges en plus au compte no 650.3521.

La Municipalité répond à ladite commission qu'il s'agit de la reprise des locaux au sous-sol du bâtiment du CDIS.

Qu'est-il entendu par la reprise des locaux ?

**M. Alain Bovay, Municipal** : Il s'agit essentiellement d'une augmentation de loyer. Le premier loyer appliqué à la commune de Blonay était inférieur au montant de l'expertise. Lorsque les pompiers de Blonay ont finalement quitté ces locaux, qui se trouvent au centre du village, pour emménager dans d'autres locaux du même bâtiment, une expertise de cet immeuble a été faite.

Etant donné que tous les locaux sont réunis sur St-Légier, un loyer a été fixé pour 2009, conformément à l'expertise.

Il est vrai que des locaux situés dans les sous-sols du CDIS ont été mis à disposition des pompiers du moment qu'ils sont aujourd'hui plus nombreux.

La discussion est close.

**7. Sécurité Sociale** p. 34 à 35

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**8. Services Industriels** p. 36 à 37

La discussion est ouverte :

**M. Guy Marti** se réfère à la page no 37, compte no 810.3144, libellé «Entretien du réseau».

Pose la question de savoir où a eu lieu la fuite mentionnée dans « *fuites sur réseau* » CHF 80'000.-- ?

**M. Alain Bovay, Municipal** explique que chaque année une société est mandatée pour analyser le réseau par secteur. A l'aide d'une caméra, des fuites imprévisibles sur le réseau sont ainsi détectées. Donc entre l'imprévisible et les campagnes préventives, ce montant est utilisé pour faire des interventions de réparation. Effectivement ces fuites ne sont pas connues.

**M. Guy Marti** : Le montant de CHF 80'000.—c'est pour chercher et contrôler ?



**M. Alain Bovay, Municipal** signale que ce montant couvre aussi des réparations des fuites dans le cadre de cette campagne.

**Monsieur Dominique Epp, Municipal** apporte un complément d'information à la réponse qu'il a donnée à M. Jean-Luc Burgy, concernant le compte no 430.3143 Augmentation du poste Entretien éclairage public.

Il indique que le poste Entretien éclairage public en page no 26 se monte à CHF 42'400.--. C'est ce montant qui peut être comparé directement au budget 2008. Le solde de ce poste est un report de la page no 33, sous Police, compte no 610.3143 qui s'élève à CHF 138'400.— qui a été transféré sur ce compte.

La discussion est close.

## 9. Tableaux p. 39 à 43

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

## 10. Etablissement scolaire Blonay-St-Légier-La Chiésaz p. 1 à 4

La discussion est ouverte :

**M. Eric Rochat** signale que désormais la bibliothèque est intercommunale.

Les écoles de Blonay et St-Légier sont regroupées sous une même direction. Mais lorsqu'on parle de bibliothèque intercommunale, est-ce qu'on discute d'une entité qui est extérieure aux écoles ou est-ce qu'elle doit figurer dans le budget de ce compte ?

Dans la réponse de la Municipalité celle-ci indique que désormais les citoyens des deux communes peuvent y accéder. Il lui semble donc, qu'on sort d'un contexte purement scolaire. Il invite Monsieur le Syndic qui est responsable de ce secteur à éclaircir ce sujet.

Blonay et St-Légier comptant 10'000 habitants, il est important qu'une bibliothèque soit développée. Dans quelle mesure cette structure sera mise en place ? Etant donné qu'il y a un montant de CHF. 75'000.-- dans les parts intercommunales.

**M. Jean de Gautard, Syndic** informe qu'en matière de bibliothèque il se passe quelque chose de très intéressant à Blonay-St-Légier. Il explique que cette bibliothèque intercommunale figure toujours dans le compte des écoles parce qu'aujourd'hui 98 % de sa structure est encore scolaire et 2 % publique. D'ici la fin de l'année prochaine elle deviendra complètement mixte (intercommunale-publique – intercommunale-scolaire).

Cette nouvelle bibliothèque va se trouver dans les locaux du GUPB, à la place des anciens appartements des concierges, de la salle de commission, ainsi que de la salle de réception et toute la partie gauche du parking.

Le département de l'information s'est engagé à financer 1,5 poste EPT pour que cette bibliothèque demeure scolaire tout en étant publique. Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention ce poste doit figurer dans le compte des écoles.

Avec la participation de la commission COMBIC (commission de la bibliothèque), l'organisation de cette structure va être planifiée, à savoir : la façon de travailler des bibliothécaires, préparer le

programme minuté à la journée. Une fois que tous ces éléments seront réunis et admis par le département de la formation, on pourra bénéficier du 1,5 EPT.

**M. Guy Marti** se réfère à la page no 3, compte no 516.3199.10, libellé «Patrouilleurs».

Est-ce qu'il s'agit exclusivement des patrouilleurs de Blonay ou de St-Légier ?

**M. Jean de Gautard, Syndic** indique que St-Légier ne dispose pas de patrouilleur. Dans le passé, un retraité s'était proposé pour patrouiller au niveau du giratoire. Il a dû mettre fin à son occupation car les directives du PPA n'étaient pas respectées.

Les seuls patrouilleurs qui pourraient utilement travailler, sont les élèves du Collège de la Chiésaz, vu qu'ils sont le plus proche. Or ceux-ci sont trop petits pour exercer cette fonction, et les élèves de Clos-Béguin sont trop loin.

La Direction des écoles cherche chaque année des bénévoles parmi les parents, en vain. Ce poste concerne exclusivement pour Blonay.

La discussion est close.

#### ➤ **Tableau des investissements**

La discussion est ouverte :

**M. Guy Marti** demande dans quelle proportion le montant prévu dans le poste Clos-Béguin III, concernant la piscine et la salle de gymnastique, sera investi ?

Demande où et comment sera utilisé le montant figurant dans le poste Parkings ?

**M. Gérald Gygli, Municipal** indique que la piscine et la salle de gym avaient fait l'objet d'un préavis qui englobait la réfection de ces deux postes. En ce qui concerne la salle de gym, tous les travaux ne sont pas encore terminés, raison pour laquelle il y a toujours des factures en suspens sur 2008.

La fin des travaux s'effectuera en 2009, concernant le sol de la salle de gym. Les dernières factures relatives à la piscine seront payées sur la nouvelle année. Donc, il ne s'agit pas de nouveaux travaux mais de la suite logique de ceux-ci.

**M. Jean Dupraz** demande si les travaux concernant Clos-Béguin VI ont commencé ?

**M. Jean de Gautard, Syndic** répond par la négative à M. Jean Dupraz.

Pour répondre à la question des parkings, les montants qui ont été budgétés pour l'année 2009 et 2010 concernent l'agrandissement du parking de l'administration communale grâce au rachat de quelques m<sup>2</sup> à Mme Marie-Louise Guex. Dans l'espoir que ce projet se concrétisera un jour.

La discussion est close.

#### ➤ **Tableau EPT**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

## ORPC Riviera

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

La discussion sur le budget est close.

### C. La discussion générale sur le budget est ouverte :

**M. Guy Marti** félicite et remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du budget.

La discussion générale sur le budget est close.

**Au vote le préavis 24/2008 non amendé est accepté à l'unanimité.**

## 7. Information de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte :

**M. Yves Filippozzi** rappelle que le conseil intercommunal du SIGE, qui siégeait hier soir, a pris connaissance d'une communication du comité de direction, sur un objet qui malheureusement risque de diviser à l'avenir. Cela concerne la situation de l'abattoir de Clarens sur laquelle il faudra se prononcer vraisemblablement. Il s'agit de la lecture très partielle de la communication du comité de direction, qui dit :

*« Modernisé puis mis en conformité tout au long de ces dernières années, l'abattoir de Clarens a vu le coût de ses travaux radicalement augmenter par rapport aux devis initiaux. Doublé de résultats d'exploitation insuffisants et des lacunes déjà relevées dans la gestion du chantier par d'autres études, le SIGE se devait d'établir un rapport d'analyse économique de l'abattoir public, ceci fut fait par le biais de la rédaction du rapport intitulé « PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ABATTOIR » au printemps 2006.*

*La présente communication développe les principales opportunités pour l'avenir examinée durant l'année 2008 dont il ressort notamment :*

- *Que l'exploitation de l'abattoir public restera déficitaire malgré tous les efforts consentis et ceci en partie du moins de par un marché de la viande sinistré ;*
- *que le SIGE est dans l'impossibilité de créer des réserves en vue des futurs investissements à prévoir pour les travaux d'entretien des chaînes d'abattage ;*
- *que la charge financière sera réduite du fait de la décision du Comité de direction de faire porter aux communes, comme la loi le prévoit, le poids de l'investissement de quelque 5,6 millions réalisés par le CCSPA ;*
- *que sans une garantie de couverture du déficit de la part du canton ou des communes, il appartiendra à l'autorité législative du SIGE d'accepter ou non de maintenir en fonction l'exploitation de l'abattoir public.*

*Concernant ce dernier point, votre Conseil avait souhaité pouvoir se prononcer, sur la base d'un rapport comprenant, entre autres, une analyse de marché, quant à l'avenir de l'abattoir de Clarens. Ce rapport ne pourra pas vous être remis en cette fin 2008. En effet, suite aux diverses recherches entreprises ce printemps afin de trouver l'entité la plus à même de réaliser une telle étude ainsi que suite aux contacts et discussions entre le département de l'économie du canton de Vaud et la direction du SIGE, il s'est avéré qu'il n'est pas possible de réaliser une telle étude avant le mois de janvier 2009.*

*Ainsi en conclusion, l'année prochaine 2009, sera donc une année charnière pour l'exploitation de l'abattoir de Clarens car les autorités communales de la Riviera devront, sur la base, entre autres, d'une étude approfondie à réaliser durant le premier semestre de l'année, se déterminer quant à l'avenir de l'exploitation d'un abattoir public. En cas de réponse positive, ces mêmes communes devront bien contribuer au maintien de l'exploitation notamment en acceptant de couvrir les pertes d'exploitation de l'abattoir de Clarens par le biais d'une garantie de déficit allouée au SIGE.»*

La discussion est close.

## **8. Propositions individuelles et divers**

La discussion est ouverte :

**M. Jean Dupraz** relève que lors de la séance du 30 juin 2008, le problème des feux de circulations qui se déclenchent ensemble au niveau du Café de la Place et au Centre a été abordé. Monsieur le Syndic avait donné comme réponse que : « *la synchronisation des feux était une mauvaise idée, mais que la Municipalité travaillait dans ce sens pour y remédier* ».

Il fait remarquer qu'à intervalle régulier depuis cinq ans, il demande qu'un passage piétons soit mis en place sur la route des Deux-Village, à l'embranchement du Chemin du Praz-Chaupart. Et qu'à ce jour il n'y a toujours rien.

Comme chaque fin d'année le Conseil communal offre son jeton de présence, à une institution ou à une bonne œuvre. Aujourd'hui, il sollicite la générosité du Conseil pour la plus vieille tradition du village, la Donation Bonnard, créée en 1763. Cette dernière offre à chaque Noël, deux miches de pain blanc aux habitants des Feux, occupant les plus anciennes maisons d'origine du village de la Chiésaz. Cette année le Recteur et ses deux Assesseurs procéderont à la 232ème distribution des miches de pains.

Les intérêts du capital de cette Donation diminuant d'année en année, il serait judicieux de faire un geste au profit de la Donation Bonnard, pour réalimenter son capital.

**M. le Président** demande à quelle période les jetons de présence sont distribués ?

**M. Guy Marti** informe qu'il était de tradition de faire un geste à Noël en faveur d'une association ou d'une œuvre. La législature avait été revue dans le cadre du préavis du bureau, sur les rémunérations. Il avait été décidé de verser les jetons de présence de la dernière séance de l'année civile, pour décembre.

**M. Alain Vionnet** informe qu'un membre du parti socialiste a démissionné parce qu'il n'arrive pas à siéger aux heures fixées par les organismes intercommunaux (18 heures ou 19 heures).

Il demande aux représentants de St-Légier de bien vouloir demander si c'est possible, de fixer lesdites séances à partir de 20 heures. En effet, il est difficile de conjuguer activité professionnelle et politique, si les heures fixées ne permettent pas aux membres de siéger.

Il trouve dommage de recevoir des démissions pour ce motif.

**M. Yves Filippozzi** informe M. Alain Vionnet, qu'en qualité de désigné à la Présidence des communes d'Amont de la commission intercommunale du SIGE, il transmettra cette demande qui est partagée par d'autres conseillers intercommunaux.

En raison du grand nombre de conseillers siégeant dans les grandes communes du district, se sont elles qui ont le poids de décision. Il fera part de cette requête, afin qu'elle soit mise à l'ordre du jour.

**M. Jean-Luc Burgy** : A ce sujet une enquête est en cours auprès de la commission Sécurité Riviera, afin de savoir à quelle heure seront fixées les séances. Mais comme l'a dit M. Yves Filippozzi c'est le remake des rats des champs contre les rats des villes.

En principe, les grandes villes de Vevey et Montreux sont en faveur de 18 heures 00 et les autres en général pour 20 heures 00. Il y a un peu près 1/3 pour 18 heures 00, 1/3 pour 19 heures 00 et le 1/3 restant pour 20 heures 00. Donc, il risque d'y avoir une petite majorité pour 20 heures 00.

**Mme Marie-France Vouilloz-Burnier** a pu vérifier, lors d'une visite des nouveaux locaux du CDIS des Pléiades, qu'il était impossible aux pompiers de passer directement d'un local à l'autre par l'intérieur du bâtiment.

Elle sollicite la Municipalité afin qu'elle trouve une solution à ce problème. Vu l'ensemble du travail qu'ils fournissent pour la communauté, ça serait une bonne chose de leur faciliter la tâche.

**M. Guy Marti** indique à la Municipalité, par rapport à ce qui a été dit par Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, qu'il suffit d'ouvrir une dalle et de mettre une perche.

**M. Eric Rochat** soutient l'intervention de M. Jean Dupraz et sa proposition. Il trouve que c'est une très bonne idée de soutenir cette belle tradition avec ces miches de Noël. Il relève que cette magnifique et très belle cérémonie concerne que les heureux locataires et propriétaires de très anciennes maisons du village.

Il propose de soutenir cette proposition et d'allouer les jetons de présence de fin d'année aux miches de Noël.

**M. Jean de Gautard, Syndic** :

**Répond à M. Jean Dupraz :**

En ce qui concerne les feux au niveau de la Pharmacie et de la Place. Il indique que la réponse qu'il a formulée au mois de juin est exacte. Cette même question a été posée à la société qui installe et programme ces feux. Comme déjà expliqué, cette synchronisation a été voulue dès le départ. Celle-ci a pour but d'éviter aux conducteurs qui descendent vers la pharmacie, alors que le feu de la Place est au vert, de griller le feu rouge placé à la Pharmacie. La Municipalité continue le travail.

Il lui semble qu'une réponse avait déjà été donnée concernant le passage piéton demandé au Chemin Praz-Chaupart. C'est le service des routes qui a interdit de faire placer ce passage piéton pour des questions de visibilité ou de distance par rapport aux autres.

**Répond à Mme Marie-France Vouilloz-Burnier :**

Il faut relever l'excellent travail que le CDIS a effectué durant toute cette année, comme l'a fait remarquer Mme Marie-France Vouilloz-Burnier. La Municipalité ainsi que la commune feront tout ce qu'ils peuvent pour faciliter le travail des pompiers. Faire une liaison interne risque de poser des problèmes très importants. Malheureusement, il y a des choix à faire au niveau des priorités.

**M. Jean de Gautard, Syndic** remercie au nom de la Donation Bonnard le Conseil communal pour sa future décision. Il trouve l'idée de M. Jean Dupraz très bonne. La Municipalité met également ses vacances dans le même panier.

Il relève que ce soir, M. Alain Vionnet, Président de la commission des finances, a effectué son dernier jour officiel de travail.

**La proposition de M. Jean Dupraz, en faveur de la Donation Bonnard «Les miches de Noël», est mise au vote :**

**Elle est acceptée à la majorité des voix.**

**M. Pierre-Alain Besson** revient sur les nouveaux locaux des pompiers qu'il ne s'agit pas de construire mais de modifier : il suffit de trouver une clé et de la donner aux pompiers, car le passage existe déjà.

**M. Gérald Gygli, Municipal** apprécie que l'année 2008 s'achève avec des problèmes d'une telle importance. Ces difficultés insurmontables sont en train de se régler. Effectivement, une clé et un accès seront donnés. Simplement, il y a des tenants et des aboutissants dont il faut tenir compte, raison pour laquelle ça prend du temps. Mais il ne faut pas se faire du souci car une solution sera trouvée.

La discussion est close.

**M. le Président** profite de la fin de cette année civile pour remercier les conseillères et conseillers de leur participation active aux débats. Il a eu beaucoup de plaisir à les conduire et il remercie encore la Municipalité, la nouvelle secrétaire, les huissiers ainsi que tout le personnel communal. Il souhaite à chacune et à chacun une joyeuse fête de Noël ainsi que tous ses vœux de bonheur et de santé pour l'année 2009.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La dernière séance de l'année 2008 est levée à 19h23.

Le Président  
Henri van Kuijk

La secrétaire  
Patricia Sava